

Projet pédagogique Jeunesse « Club Ados »

www.amberieuenbugey.fr rubrique « jeunesse »

04-74-46-17-00

jeunesse@ville-amberieu.fr

Responsable : Mathieu ROBIN

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_36-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

I) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le « Club ados » est une offre de loisirs périscolaires et extrascolaires qui favorise la rencontre, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes. Il permet d'apporter des moments de détente et de loisirs où sont privilégiées des activités artistiques, de créations culturelles, ludiques et sportives. Les besoins et les envies des jeunes sont pris en compte dans la construction de projets.

Proposer des activités variées et adaptées permet de répondre aux attentes des jeunes et à leurs besoins de loisirs et d'évasion. Cependant, cela doit être en premier lieu un outil éducatif. Cette attractivité est le préalable permettant de nouer une relation, basée sur la confiance et le respect mutuel. Il s'agit de tisser une relation éducative sur le long terme, afin d'accompagner chaque jeune sur des temps autres que le seul loisir. Cette relation est également le socle qui garantit la sécurité morale, physique et affective des jeunes accueillis et accompagnés.

À travers ce Projet Pédagogique « Club Ados », la Ville d'Ambérieu-en-Bugey souhaite décliner les ambitions de son Projet Educatif de façon concrète, et ainsi garantir leur bien-être et leur épanouissement. Pour rappel, les 4 intentions éducatives prioritaires pour les jeunes de 11 à 16 ans sont :

- 1) L'activité attire, la relation prime**
- 2) Ouvrir le champ des possibles**
- 3) Vivre-ensemble : l'autre est une chance**
- 4) L'avenir se prépare aujourd'hui**

Le projet pédagogique entend déployer les objectifs et actions suivants :

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques	Moyens opérationnels
Développer une démarche d'aller vers pour ramener vers	Proposer des activités attractives	Activités dites « de consommation », avec un système de « pack » Programmation diversifiée et thématisée afin d'élargir les publics et ouvrir les horizons
Garantir le respect et la sécurité morale/physique/affective	Mettre en œuvre un cadre sécurisant et bienveillant	Former les agents et les accompagner dans leur posture pédagogique Avoir un règlement permettant de garantir un cadre sécurisant Avoir des temps d'analyse de la pratique, régulière en équipe pour prendre du recul sur des situations problématiques Avoir une posture adaptée pour inciter les jeunes à parler et agir de manière correcte
Faciliter l'accueil, l'accès et les pratiques	Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes	Mettre à disposition d'un espace jeunes central et situé proche des équipements Être attentif à l'aménagement des locaux pour qu'ils répondent aux besoins des jeunes Avoir du mobilier accueillant (poufs, jeux...) propice aux échanges et à la convivialité (babyfoot, table de ping-pong ...) Associer les jeunes à l'aménagement, le maintien et le développement du local
	Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons	Plannings d'activités variés et activité d'accueil adaptées pour atteindre la parité (pas de stéréotype d'activités) Aménagement mixte du local Sanctionner toute moquerie ou comportement sexiste Activités de coopération mixte entre les jeunes
	Rendre accessible	Proposer des tarifs bas et proportionnés permettant la mixité sociale Donner la priorité aux ambarrois pour les inscriptions
Apprendre à découvrir, sortir des sentiers battus	Proposer des actions innovantes	Acquisition régulière de matériel éducatif adapté Système de « pack » pour mettre des activités à découvrir avec des activités qui attirent Une découverte de sport ou d'activité par vacances Travailler avec les ressources du territoire pour faire découvrir ce qui existe

Favoriser la solidarité entre les jeunes et vers autrui	Favoriser l'inclusion tout en donnant les clés pour se comprendre	Former les agents à l'accompagnement des différents types de handicap Connaître et respecter les PAI des jeunes accueillis Accompagner les jeunes en situation de handicap dans leur intégration Autoriser des aménagements au règlement pour permettre l'accueil de jeunes (uniquement une demi-journée pour débiter par exemple)
	Lutter contre l'individualisme et l'entre soi, aller vers l'autre	Assurer la mixité dans les groupes accueillis Tolérance zéro sur les moqueries, le racisme, la violence, le langage inapproprié Proposition régulière de jeux de coopération Organisation d'inter-centres avec d'autres groupes de jeunes
Savoir prendre soin de soi et se protéger	Promouvoir la santé et le bien manger	Proposer des goûters équilibrés et avec des fruits Proposer des ateliers cuisines pour aborder le thème de l'équilibre alimentaire
Préparer les citoyens de demain et rendre les jeunes acteurs	Être capable de comprendre les notions de démocratie et de vie en communauté	Construire les plannings d'activités avec les jeunes Favoriser les prises de décisions collectives Rédiger ensemble des règles de vies communes afin de responsabiliser
	Prendre en compte les enjeux sociétaux et environnementaux	Privilégier les déplacements en modes doux pour les activités Mettre en place le tri sélectif au local

II) L'EQUIPE D'ENCADREMENT ET D'ANIMATION

Le Club Ados est un lieu de rencontres, d'échanges où l'animateur se tient à l'écoute des adolescents, des jeunes et impulse des projets. Il a pour mission de suivre les projets en apportant aux jeunes une aide dans leurs démarches. Le programme d'activité permet d'amener le jeune à s'investir dans la réalisation de ses propres projets d'activités. L'équipe pédagogique devra décliner cette orientation. Chaque animateur doit proposer son projet d'activité via une fiche d'activité précisant les objectifs pédagogiques.

A) La direction

La Direction est composée du Responsable du service Jeunesse et/ou de la personne habilitée déclarée au Service Départemental de Jeunesse à l'Engagement et aux Sports. Ses missions sont de :

- Respecter et piloter le projet pédagogique, le règlement intérieur et tous les documents en lien avec le bon fonctionnement de la structure, évaluation du projet.
- Garantir le cadre légal, la sécurité physique et morale des enfants et du personnel,
- Assurer le suivi et les déclarations CAF – SDJES.
- Développer des partenariats avec les acteurs du territoire (associatifs et institutionnels)
- Coordonner l'équipe d'animation et les plannings d'activités
- Assurer la gestion budgétaire et financière, des équipements et administrative (registre de présence, dossier administratif des jeunes)

B) L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est sous l'autorité du responsable du service Jeunesse. Elle est composée :

- d'adjoints d'animation titulaires ou non titulaires de la fonction publique territoriale avec un BAFA
- d'éducateurs sportifs (ETAPS)
- d'intervenants extérieurs dans le cadre d'activités spécifiques
- de la coordonnatrice jeunesse

Le taux d'encadrement réglementaire, qui sera appliqué, est de 1 animateur pour 12 jeunes en extrascolaire et 1 animateur pour 18 jeunes en périscolaire. En sortie, il y aura a minima 2 animateurs. Pour les activités faisant l'objet d'une réglementation particulière : Natation, tir à l'arc, VTT..., les modalités d'encadrement, d'organisation et de pratique se feront dans le respect des dispositions fixées dans l'arrêté du 25 avril 2012.

Les missions de l'équipe d'animation sont :

- Accueillir des jeunes au sein du Club Ados,
- Permettre aux jeunes de s'épanouir, de découvrir et de se découvrir
- Assurer un rôle d'adulte référent : être disponible, être à l'écoute, faire preuve de bienveillance
- Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière
- Assurer la sécurité physique, morale et affective
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités et des projets d'animation et de loisirs.
- Accompagner les jeunes dans leurs projets
- Avoir une posture professionnelle (attitude, langage, tenue, téléphone portable, etc.)
- Assurer la préparation et le rangement du matériel et des locaux

III) CARACTERISTIQUES DU PUBLIC

La période de l'adolescence est une période charnière de transition entre l'enfance et l'adulte. Tout est un bouleversement aussi bien du côté physique, psychique, affectif, qu'intellectuel. Le jeune est souvent en quête de son identité. Chaque jeune cherche à s'individualiser, à devenir un adulte à part entière.

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quêtes d'une personnalité et d'une identité qui leur appartient. Ils ont besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis des pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils testent les limites qui leur ont été imposées et bravent les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se distancer de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

Une vigilance sera apportée à l'accueil des adolescents malgré leurs différences. Dans la mesure du possible, les jeunes en situation de handicap seront accueillis et pourront prétendre aux mêmes activités. Pour ce faire, tous les moyens possibles nécessaires, matériels et/ou humains seront mis à disposition. Une rencontre entre la famille, le jeune et le service Jeunesse pourra être organisée pour permettre de dégager les souhaits et attentes de chacun.

Des outils d'expression seront installés dans le local (boîte à idée, mur d'expression) pour permettre à tous de s'exprimer et de trouver sa place. Cela permettra d'adapter les programmes d'animation aux attentes des jeunes.

IV) LES LOCAUX UTILISES

L'espace jeune est situé au 200 avenue de Mering, à 500 mètres du Lycée de la Plaine de l'Ain et 1,4 Km du collège St Exupéry. Il a pour atout d'être situé au centre de la commune et à proximité des lieux de vie des jeunes : skate park, city stade, piscine, Gymnase Cordier, stade de football et stade de rugby.

Le bâtiment de 140m² a une capacité d'accueil de 55 personnes. Il a été entièrement rénové au printemps 2025. Il se compose de :

- Une grande salle de vie avec espace kitchenette / bar
- Un bureau/espace de travail de l'équipe d'animation
- Un local de rangement
- Des sanitaires
- Un espace extérieur

Il est doté des matériels pédagogiques, de jeux de sociétés, d'une table de ping-pong, d'un baby-foot, un coin télé avec consoles de jeux.

Afin de mener ses animations durant les vacances scolaires, le Club Ados peut mobiliser, de façon prioritaire, l'intégralité des équipements culturels et sportifs de la Commune.

V) LES DIFFERENTES MODALITES D'ACCUEIL

A) Club Ados - Vacances

Objectifs

- Favoriser la découverte et la progression avec une programmation thématique,
- Proposer des animations avec inscription afin de développer la notion d'engagement
- Faire du lieu d'accueil un espace de rencontres, d'échanges et de jeux

Ouverture

- 2 semaines durant les petites vacances scolaires (adaptation possible en fonction des jours fériés) ; éventuellement 1 semaine durant les vacances de Noël
- 4 semaines en Juillet
- La dernière semaine d'Aout (sous réserve de calendrier)

Il est destiné aux jeunes âgés de 11 à 16 ans de la ville d'Ambérieu-en-Bugey, prioritairement, et d'autres communes s'il reste des places disponibles.

L'accueil des jeunes se fait à l'espace Jeunes suivant une programmation d'activités thématiques soit en demi-journée soit en journée complète. L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités sportives, ludiques et culturelles, des animations et sorties aussi diverses que possible.

La participation se fait par blocs en fonction du planning (1 jour, 2 jours ou 3 jours ; 5 jours sur certaines grandes vacances).

Le taux d'encadrement sera d'un animateur pour 12 jeunes.

Accueil et départ

L'accueil des jeunes se fait de 13h à 13h30 pour les demi-journées et de 9h à 9h30 en journée. En cas de sortie, les horaires sont susceptibles de changer.

Sont mis à disposition des jeunes : des jeux, un coin détente, table de ping-pong, baby-foot, matériel créatif et parfois des consoles de jeux.

Le téléphone est toléré durant ce temps, à condition que ce dernier ne devienne pas le temps d'activité en soi.

Activités

Au moins une sortie ou activité majeure sera proposée par semaine. Il s'agira du point d'orgue, lié à la thématique de la semaine. Cette activité sert à attirer, ou motiver, ou être l'aboutissement d'une progression.

Un casier à téléphones peut être mis en place si besoin.

Les déplacements se feront au maximum à pieds. En cas de nécessité liée à la distance ou à la météo, pourront être utilisés des minibus.

Journée type

Horaires	Description
9h00 – 9h30	Accueil des jeunes Temps libre sous surveillance animateur
9h30-11h45	Animations / Activités
11h45-12h00	Temps libre sous surveillance animateur
12h00-13h00	Repas tiré du sac
13h00-13h30	Accueil des jeunes (si demi-journée) Temps libre sous surveillance animateur
13h30-16h30	Animations / Activités
16h30-17h00	Goûter
17h00-17h30 (ou 18h)	Départ jeunes Temps libre sous surveillance animateur

B) Club Ados - Mercredis

Objectifs

- Favoriser la découverte avec une programmation « one shot » plus spécifique,
- Proposer des animations à la carte pour lutter contre l'oisiveté,
- Faire du lieu d'accueil un espace de rencontres, d'échanges et de jeux.

Ouverture

Il est ouvert les mercredis après-midi de l'année scolaire. Certains mercredis ne seront pas ouverts, en fonction de la programmation de la Ville (autres projets du service Jeunesse, animations de quartier ...).

L'adhésion annuelle (année scolaire) permet de venir de façon illimitée aux mercredis. Le jeune s'inscrit en fonction du programme proposé. Ce dernier est construit et proposé par période entre les vacances scolaires. Une période est généralement composée de 4 à 7 mercredis.

Il est destiné aux jeunes âgés de 11 à 16 ans de la ville d'Ambérieu-en-Bugey, prioritairement, et d'autres communes s'il reste des places disponibles.

L'accueil des jeunes se fait à l'espace Jeunes suivant une programmation d'activités thématiques en demi-journée. L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités sportives, ludiques et culturelles, des animations et sorties aussi diverses que possible. La participation se fait à la carte en fonction du planning. Le taux d'encadrement sera d'un animateur pour 18 jeunes.

Accueil et départ

L'accueil des jeunes se fait de 13h à 13h30. En cas de sortie, les horaires sont susceptibles de changer.

Sont mis à disposition des jeunes : des jeux, un coin détente, table de ping-pong, baby-foot, matériel créatif et parfois des consoles de jeux.

Le téléphone est toléré durant ce temps, à condition que ce dernier ne devienne pas le temps d'activité en soi.

Ils doivent à leur arrivée, et à leur départ, émarger une feuille. Pour des raisons de sécurité, ils ne peuvent pas entrer et sortir plusieurs fois du club ados. Les familles doivent préciser lors de l'inscription que le jeune est autorisé à partir seul. Un jeune qui décidera de quitter le club ados ne sera plus sous la responsabilité de l'animateur.

Activités

Au moins une sortie ou activité majeure sera proposée par période. Cette activité sert à attirer, ou motiver, ou à permettre à tous d'avoir accès aux loisirs.

Un casier à téléphones peut être mis en place si besoin.

Les déplacements se feront au maximum à pieds. En cas de nécessité liée à la distance ou à la météo, pourront être utilisés des minibus.

Journée type

Horaires	Description
12h00-13h00	Repas tiré du sac (si départ anticipé)
13h00-13h30	Accueil des jeunes / Temps libre sous surveillance animateur
13h30-16h30	Animations / Activités
16h30-17h00	Goûter
17h00-17h30 (ou 18h)	Départ jeunes / Temps libre sous surveillance animateur

C) Club Ados – loisirs et découvertes

Objectifs

- Favoriser la découverte d'activités physiques, sportives et culturelles,
- Proposer des animations à la carte pour lutter contre l'oisiveté
- Partager des moments festifs entre jeunes et créer une dynamique et cohésion de groupe

Ouverture

Cette modalité d'accueil vise à développer :

- Un accueil libre est proposé aux jeunes certains soirs de la semaine de 16h30 à 18h30
- Des activités physiques et culturelles organisées le mardi et/ou le jeudi de 16h30 à 18h30 par cycle
- Des soirées possibles, par exemple le vendredi de 18h à 22h.

Les dates et les horaires sont transmis aux familles à l'avance.

L'accueil des jeunes se fait à l'espace Jeunes

Il est destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de la ville d'Ambérieu-en-Bugey, prioritairement, et d'autres communes s'il reste des places disponibles.

L'adhésion annuelle (année scolaire) permet de venir de façon illimitée. Le jeune vient en fonction du programme proposé. Ce dernier est construit et proposé par période entre les vacances scolaires.

En fonction des activités, il n'y a pas forcément de réservation obligatoire pour pouvoir accéder au club ados loisirs et découvertes. Un système d'inscription peut être mis en place si cela s'avère nécessaire, selon l'activité proposée.

La limite d'accueil dépend du nombre d'animateur, dans le respect de 18 jeunes pour 1 animateur. L'accès peut donc être refusé à un jeune afin de respecter le taux d'encadrement.

Accueil et départ

Les jeunes peuvent arriver et repartir à leur convenance sur ce créneau horaire. Ils doivent à leur arrivée, et à leur départ, émarger une feuille. Pour des raisons de sécurité, ils ne peuvent pas entrer et sortir plusieurs fois du club ados. Les familles doivent préciser lors de l'inscription que le jeune est autorisé à partir seul. Un jeune qui décidera de quitter le club ados ne sera plus sous la responsabilité de l'animateur.

L'accueil des jeunes se fait en fonction de la programmation d'activités thématiques (médiathèque, salle du Réveil, gymnase Cordier, Espace Jeunes ...).

D) Accueil libre et projets

Objectifs

- Être un lieu ressource et de rencontres
- Travailler le projet, accompagner les jeunes dans démarche d'autonomie
- Développer l'idée du vivre ensemble, de la découverte de l'autre

Il sera ouvert certains jours de la semaine, sur le temps méridien, durant les cours et le soir de 16h30 à 18h30.

Il n'y a pas de réservation au préalable pour pouvoir accéder à cet accueil libre et au travail des projets.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera à fournir dès la deuxième visite.

L'espace Jeunes est un lieu de rencontres et d'échanges où les jeunes peuvent venir à leur convenance pour jouer et utiliser le matériel éducatif mis à leur disposition.

L'équipe d'animation est présente et disponible pour répondre aux questions et accompagner les jeunes dans leur quotidien et projets.

Les jeunes peuvent arriver et repartir à leur convenance sur ce créneau horaire. Ils doivent à leur arrivée, et à leur départ, émarger une feuille.

Les jeunes peuvent arriver et repartir à leur convenance sur ce créneau horaire. Ils doivent à leur arrivée, et à leur départ, émarger une feuille. Pour des raisons de sécurité, ils ne peuvent pas entrer et sortir plusieurs fois du club ados. Les familles doivent préciser lors de l'inscription que le jeune est autorisé à partir seul. Un jeune qui décidera de quitter le club ados ne sera plus sous la responsabilité de l'animateur.

La limite d'accueil dépend du nombre d'animateur, dans le respect de 18 jeunes pour 1 animateur. L'accès peut donc être refusé à un jeune afin de respecter le taux d'encadrement.

VI) SECURITE ET VIE EN COMMUNAUTE

Règlement intérieur

Le règlement intérieur précise les conditions d'organisation des différents temps d'accueil, ainsi que la tarification appliquée, indexé sur le quotient familial. Il est joint au moment des inscriptions pour que chaque parent puisse en prendre connaissance. A cet effet il est signé par le représentant légal qui s'engage au bon respect, par ses soins et celui du jeune, au respect dudit règlement.

L'équipe reste à la disposition des parents et des différents acteurs éducatifs pour le bien-être des enfants et leur épanouissement.

Projet d'accueil individualisé (PAI) :

Les dossiers P.A.I sont disponibles dans un classeur. L'équipe d'animation sera informée des PAI des jeunes accueillis.

Le protocole et le traitement seront rangés dans un lieu sécurisé et facile d'accès.

Lors des accueils à la journée, les repas sont tirés du sac. S'il y a de la consommation d'aliments (goûters, activités culinaires, veillées), l'équipe d'animation devra vérifier en amont si un jeune présente des allergies alimentaires connues et déclarées par les parents.

Les prises ou administrations de médicaments ne seront possibles que sur présentation de l'ordonnance et du protocole médical. Un rendez-vous peut être convenu avec la famille afin de vérifier la compatibilité du PAI avec l'accueil et d'explicitier le protocole.

Règle de vie

Les jeunes doivent se respecter entre eux, respecter l'équipe d'animation et le matériel, ceci afin de permettre le bon déroulement des activités.

C'est pourquoi l'équipe d'animation détermine avec les enfants les règles de vie en collectivité.

Les comportements excessifs seront signalés par la direction aux parents par écrit (des explications orales peuvent également être données).

Le jeune et les parents doivent s'engager à ne pas réitérer le comportement ou les actes cités. En cas de récidive ou de comportement trop graves, le jeune peut être exclu du Club Ados pour une durée déterminée. En cas de récidive ou d'acte d'une portée jugée trop grave, l'exclusion sera alors définitive.

Sécurité

L'équipe d'animation est garante de la sécurité des enfants durant tout le temps périscolaire, dans le respect de la réglementation en vigueur. Pour chaque temps d'accueil (sortie incluse), l'équipe d'animation doit avoir en sa possession :

- Le registre nominatif des présences journalières,
- Les fiches sanitaires de liaison,
- Un exemplaire de chaque PAI ainsi que le traitement correspondant,
- Une trousse à pharmacie à jour.

Elle est formée aux exercices d'évacuation des locaux, à l'utilisation des extincteurs et aux gestes de premiers secours. Elle a connaissance des numéros d'urgence qu'elle peut également retrouver dans un registre de sécurité.

L'équipe d'animation doit prendre connaissance du plan particulier de mise en sécurité et dans la mesure du possible, participer aux exercices de confinement. Elle doit informer le service Jeunesse en cas d'accident survenu sur le temps périscolaire et remplir une déclaration précisant :

- Les circonstances de l'accident précises
- Le lieu, date, heure...
- Les soins prodigués
- Les contacts réalisés : pompiers, parents, autres

VII) ÉVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Les critères quantitatifs et qualitatifs suivants permettront d'évaluer le projet pédagogique :

Objectifs pédagogiques	Moyens opérationnels	Critères d'évaluation
Proposer des activités attractives	Activités dites « de consommation » Programmation diversifiée et thématique afin de diversifier les publics et ouvrir les horizons	Nombre d'activités structurantes permettant d'attirer Programme d'activité varié Mur d'expression en place et utilisé
Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes	Mise à disposition d'un espace jeune aménagé les locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien.	L'espace jeune, est-il identifié comme lieu de référence auprès des jeunes pour les loisirs, des recherches, de la création et de l'accompagnement de projet ?
Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons	Planning d'activité adaptés	La mixité a-t-elle été mise en place ? Nombre de participants par genre, objectif 50 %
Rendre accessible	Des tarifs bas et proportionné Priorités aux ambarrois	Combien de jeunes ont été touchés par ces actions ? De la commune ? De quel milieu social font-ils partis (en se basant sur les QF) ?
Proposer des actions innovantes	Acquérir du matériel éducatif adaptés Travailler avec les ressources du territoire pour faire découvrir ce qui existe	Matériel innovant acheté Au moins une nouvelle activité par cycle Au moins une activité en partenariat par cycle
Se confronter à la différence, tout en donnant les clés pour la comprendre	Valeurs de la République Accueil situation handicap possible	Aucun incident basé sur le manque de tolérance. Pas de groupe d'entre soi
Être capable de comprendre les notions de démocratie et de vie en communauté	Construire les plannings d'activités avec les jeunes et leurs idées Favoriser les prises de décisions collectives Rédiger ensemble des règles de vies communes afin de les responsabiliser face au matériel et au lieu mis à leurs dispositions	Les jeunes ont-ils été force de proposition sur la mise en place de projets ? Rédaction des règles de vies Nombre de dégradation volontaire et involontaire
Prendre en compte les enjeux sociétaux et environnementaux	Privilégier modes doux	Nombre d'utilisation des modes doux et des minibus en fonction de la distance